

Face aux risques de l'IA, l'État prié de consolider et de clarifier son appareil administratif

Victoria Beurnez

September 16, 2026

Vanina Paoli-Gagin a rendu, dans le courant de l'été, ses travaux sur l'intelligence artificielle. Sur mission du Premier ministre, elle était chargée d'établir un état des lieux et des propositions pour des "systèmes d'IA alignés". Premier constat : l'absence criante d'une gouvernance lisible.



Image d'illustration générée par Midjourney

Les observateurs le savent, et le [dernier rapport inter-inspection sur l'IA](#) dans l'administration l'a confirmé : la gouvernance française pêche un peu. Ses entités décisionnelles en la matière restent multiples, et les tentatives pour y mettre un peu d'ordre apparaissent encore à l'état d'expérimentation. C'était l'un des principaux constats du [rapport](#), rendu en juillet par la sénatrice de l'Aube, Vanina Paoli-Gagin (LIRT), dans le cadre de sa mission parlementaire sur "l'alignement des systèmes d'intelligence artificielle". Selon les travaux de la sénatrice, l'alignement recouvre trois exigences complémentaires : l'exigence technique, avec des modèles robustes, contrôlables et évaluables, l'exigence normative et éthique, pour garantir que les systèmes respectent les droits fondamentaux et les principes démocratiques, et enfin une exigence systémique, permettant de maîtriser les conditions de développement, de déploiement et d'usage de ces systèmes.

Remettre un pilote dans l'avion

"Il faut que nous retrouvions la maîtrise de ce que l'on sait faire, et de ce sur quoi nous, Français et Européens, sommes crédibles. On nous reproche souvent notre économie en matière de sécurité, de toujours ouvrir un peu trop le parapluie : essayons de tourner ce handicap en avantage", développe la sénatrice, missionnée par le Premier ministre. Dans ses travaux, elle développe l'idée de remettre un pilote au plus haut niveau en tant qu'autorité décisionnelle structurante, une lacune aujourd'hui,

selon elle. *“Nous devons avoir un pilote au plus haut niveau : l’intelligence artificielle est porteuse de risques existentiels, et ne doit pas être un objet transverse que décline chaque ministère à sa manière”*, alerte-t-elle. Pour répondre à cet enjeu, elle place ses espoirs en l’Institut national pour l’évaluation et la sécurité de l’intelligence artificielle (Inesia). Cette entité, créée début 2025, a pour mission d’évaluer, d’encadrer et de garantir la sécurité de l’intelligence artificielle.

“La problématique reste que cette entité n’a pas de personnalité juridique, pas de budget propre, hormis quelques réallocations du programme Risques systémiques de l’Institut national de recherches dans les sciences et technologies du numérique (Inria)”, constate Vanina Paoli-Gagin. Car l’Inesia dépend aujourd’hui de ses quatre membres fondateurs : l’Inria, l’Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (Anssi), le pôle d’expertise de la régulation numérique (Peren), et le Laboratoire national de métrologie et d’essais (LNE).

En plus de ce canevas, l’Inesia est sous la cotutelle de deux autres acteurs : le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et la direction générale des entreprises (DGE). *“Cet éparpillement, avec deux tutelles et quatre opérateurs fondateurs ayant tous des statuts juridiques différents, allant de l’autorité administrative indépendante aux instituts, pose un réel problème. Nous devons sortir de cette spécificité nationale, car l’IA est une technologie qui embrasse tout”*, relève la sénatrice.

Elle appelle de ses vœux une redéfinition juridique de cette entité, en la plaçant uniquement sous la tutelle du SGDSN, la plus compétente à ses yeux, notamment en raison de son regard sur les enjeux géopolitiques actuels – auxquels l’intelligence artificielle est profondément liée. Donner à l’Inesia un secrétariat général permanent, rattaché au SGDSN, et de vrais moyens financiers et humains. *“Il faut pouvoir recruter les meilleurs, prévoir des rémunérations compétitives, sans doute hors grille, pour attirer les meilleurs profils, et donner à ces chercheurs de la puissance de calcul et des libertés de publication dans des domaines moins sensibles”*, anticipe la sénatrice.

Le modèle anglais évoqué

Pour parvenir à cette conclusion, Vanina Paoli-Gagin s’est appuyée sur le modèle de l’Institut de sécurité de l’IA britannique, doté jusqu’en 2030 de 240 millions de livres et d’une centaine de chercheurs dédiés, réunis avec investisseurs, entrepreneurs. *“Voilà une vraie force de frappe, qui exige par ailleurs d’avoir accès à la boîte noire de tous les modèles déployés dans le pays, ce qu’en France, nous ne faisons pas”*, regrette-t-elle. *“Si on ne s’occupe pas de ce problème de gouvernance, tout le reste devient de la cosmétique, et dans un domaine comme celui-ci, ça ne peut pas fonctionner”*, analyse la sénatrice.

Malgré tout, ces évolutions sont conditionnées à une réforme d’ampleur, celle de la future direction interministérielle du numérique. Au regard de ses travaux, la sénatrice a salué les évolutions récentes en la matière, et notamment [le pacte signé par l’État avec les acteurs privés](#), qu’elle qualifie d’accélération positive. *“Reste que tant que la partition de la transformation publique et de la direction du numérique n’est pas clarifiée, il est difficile de donner un visage plus précis à l’Inesia, et aux moyens qui pourraient lui être alloués”*, tempère la sénatrice.

Les missions de la future Autorité du numérique et de l'intelligence artificielle, l'Ariane, devraient être clarifiées ces prochains mois, pour une installation définitive au 1^{er} janvier prochain. Des missions qui devraient, en principe, et sur la volonté du Premier ministre, rendre un peu plus lisible l'action publique en matière de numérique, aujourd'hui fragmentée par ses nombreux acteurs. *“Si on veut être puissants, il faut qu'on reste certes agiles, mais aussi que l'on fasse un gros effort de consolidation stratégique et de gouvernance”*, conclut la sénatrice.